

H Montant du versement

Le montant du versement est égal à la taxe nette + éventuellement la contribution supplémentaire à l'apprentissage.

LISTE DES APPRENTIS

Joindre les copies des contrats d'apprentissage enregistrés uniquement pour ceux en cours au 31/12/2018

Il est nécessaire de justifier la présence d'apprenti(s) sur l'année 2018 pour déterminer si votre entreprise est affranchie ou non de la taxe d'apprentissage.

La présence d'apprentis au 31 décembre de l'année 2018 entraîne la répartition des concours financiers obligatoires aux différents CFA d'accueil.

REPARTITION DES SOMMES CALCULEES

I FRA : Fraction Régionale pour l'Apprentissage

La FRA est obtenue en multipliant la taxe brute par le taux en vigueur indiqué (art. L. 6241-2 du code du travail modifié par la loi n° 2014-891 art. 8-1 du 08/08/2014).

Le calcul des bases affectables M et Q permet d'obtenir la ventilation «Quota» et «Hors Quota» nécessaire à l'affectation des fonds aux différents organismes habilités à percevoir de la taxe d'apprentissage.

J Quota (part de la taxe brute). (art. L.6241-2 du code du travail).

K L P Concours financiers au(x) CFA (dépense en exonération du Quota)

Les entreprises concernées doivent verser un concours financier aux CFA où sont inscrits leurs apprentis dans la limite du coût réel de leurs formations respectives.

Le coût de chaque formation figure sur la liste de la préfecture de la région du CFA où sont inscrits les apprentis.

De plus, pour les entreprises non soumises à la CSA, si le Quota n'est pas suffisant, il est possible de mobiliser le Hors Quota (art. L.6241-8 du code du travail). Enfin, pour les entreprises soumises à la CSA, il est obligatoire d'employer cette CSA afin de compléter le Quota pour atteindre le montant du concours financier.

K Le montant prélevé sur le Quota pour les concours financiers.

L Le montant prélevé sur la CSA pour les concours financiers uniquement dans le cas où le coût réel des formations n'a pas été intégralement couvert par le montant Quota **K**.

P Le montant prélevé sur le Hors Quota uniquement dans le cas où le coût réel des formations n'a pas été intégralement couvert par la participation Quota **K** et CSA **L**.

M Solde Quota affectable

Le montant Quota **J** duquel est soustrait le montant éventuellement utilisé pour les concours financiers **K**.

R Solde CSA affectable

Le montant CSA **B** duquel est soustrait le montant éventuellement utilisé pour les concours financiers **L**.

Q Solde Hors Quota affectable

Le montant Hors Quota **N** duquel sont soustraits, les déductions **O** et le montant éventuellement utilisé pour les concours financiers **P**.

REVERSEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS BÉNÉFICIAIRES

Pour les entreprises qui souhaitent définir leurs affectations :

Si vous souhaitez affecter des montants à des établissements de formation, indiquez le code UAI, le nom et l'adresse des établissements à subventionner ainsi que l'intitulé de la formation correspondante.

Pour chacune des formations, indiquez la somme affectée au titre de la CSA, du Quota et/ou au titre du Hors Quota (catégories A ou B) soit en montant, soit en pourcentage. Pour connaître les habilitations des formations, se reporter aux fichiers mis à disposition par les préfectures de région.

CE FORMULAIRE EST À NOUS RETOURNER COMPLET AU PLUS TARD LE 28 FEVRIER 2019

Votre déclaration (informations pré-remplies)

Copie des conventions de stage dûment complétées
Nombre de conventions :

Copie des contrats d'apprentissage en cours au 31/12/2018
Nombre de contrats :

Tout retard de paiement entraînera le double paiement aux impôts.

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (dit : RGPD) et à la loi française 78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Loi Informatique et Libertés »), vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits concernant vos données collectées dans le présent traitement TAXE D'APPRENTISSAGE et CSA, vous pouvez contacter OCTANA / CCI Nouvelle-Aquitaine au 2, Place de la Bourse CS 91942 - 33050 Bordeaux Cedex. Pour tout autre traitement de données vous concernant, nous vous invitons à vous rapprocher de votre chambre locale dont les coordonnées figurent en en-tête de ce bordereau.



Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et Haute Vienne - Point Relais Collecte Haute-Vienne
16 Place Jourdan
BP 403
87011 LIMOGES CEDEX
Véronique REBEYRAT
05 55 45 16 07 - apprentissage@limoges.cci.fr
<https://www.facilitaxe.com/CCILIMOGES>

à retourner au plus tard
le 28 février 2019

Vos coordonnées

TAXE D'APPRENTISSAGE et CSA

Année 2019 - Salaires 2018

ou du : / / au / /

ENTREPRISE : situation au 31/12/2018
(à modifier si nécessaire)

N° Siret : NAF :

Activité :

Personne à contacter :
Tél. :
Fax :
E-mail :

Effectifs au 31/12/2018
Présence d'apprenti(s) dans l'année : OUI NON

Nombre de salariés : Apprentis présents au 31/12/18 : Effectif annuel moyen en 2018 :

*Vos coordonnées ont changé ?
Merci de les rectifier dans ce même cadre*

Cabinet comptable : N°
Siret : N°

(Au besoin, merci de corriger ces informations ou de les compléter)

CALCUL DU VERSEMENT TOTAL

Si vous avez des apprentis et/ou si vous affectez de la taxe d'apprentissage aux écoles, complétez le verso.

- Si présence d'apprenti(s) ET si case **S** < 107 890 €, L'EXONERATION EST TOTALE
- Taxe brute : ,00 € → X 0,68 % = → ,00 €
Total des salaires bruts 2018 base sociale (Ent Bâtiment et Travaux Publics : cf notice) Taxe Brute

Pour les entreprises de 250 salariés ETP et plus contacter votre conseiller voir notice **B** pour déterminer votre taux.

- Contribution supplémentaire à l'apprentissage : ,00 € X % = ,00 €
Total des salaires bruts 2018 BASE SOCIALE (Ent BTP : cf Notice) Contribution sup. à l'apprentissage
- Déduction (uniquement pour le hors quota)
- Frais de stage en milieu professionnel (plafonnés à 3 % de la taxe brute, joindre les justificatifs. Cf notice)
Catégorie A : jours X 25 € =
- Catégorie B : jours X 36 € =
- Dons en nature
- Bonus alternants pour les entreprises de 250 salariés et plus qui dépassent le seuil de 5 % nous contacter

Total des déductions frais de stage

Dons en nature

Bonus

Total des Déductions F = (C + D + E) ,00 €

Taxe nette : ,00 €
Taxe nette G = (A - F)

Montant du versement total H = (G + B) ,00 €

Modes de règlement :

- Chèque à l'ordre de OCTA NA - HAUTE VIENNE
- Virement : FR7610057191080006182366547 CMCIFRPP
- CB : Possibilité de payer en ligne par CB pour un montant inférieur à 2000€ sur <https://www.facilitaxe.com/CCILIMOGES>

A le

Signature + cachet obligatoires

Ne pas retourner le bordereau si **H** = 0,00

